

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 186 du 23 décembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 16

CIRCULAIRE N° 4120/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF

relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang parmi les caporaux-chefs et les brigadiers-chefs pour l'année 2020.

Du 21 novembre 2019

CIRCULAIRE N° 4120/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang parmi les caporaux-chefs et les brigadiers-chefs pour l'année 2020.

Du 21 novembre 2019

NOR A R M T 1 9 5 6 0 8 5 C

Référence(s) :

- [Décret N° 2008-961 du 12 septembre 2008 relatif aux militaires engagés.](#)
- [Arrêté du 20 octobre 2017 fixant les modalités de souscription des engagements dans l'armée de terre ainsi que les conditions et modalités de recrutement au premier grade de militaire du rang ou de sous-officier.](#)
- [Instruction N° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers.](#)
- [Instruction N° 812/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 16 février 2018 relative aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de terre.](#)
- [Instruction N° 2000/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 02 septembre 2019 relative au recrutement et au renouvellement des engagements français au titre de l'armée de terre.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Six annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

- [Circulaire N° 4118/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 03 janvier 2018 relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang parmi les caporaux-chefs et les brigadiers-chefs pour l'année 2018.](#)
- [Circulaire N° 4719/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 14 novembre 2018 relative à l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de l'armée de terre au titre de l'année 2019.](#)

Référence de publication :

Préambule

La présente circulaire fixe les conditions dans lesquelles s'effectue la sélection des caporaux-chefs et des brigadiers chefs candidats au recrutement des sous-officiers rang en 2020, dans le cadre de l'article 6. du [décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié](#), relatif aux militaires engagés.

La sélection des candidats est réalisée soit par le général directeur des ressources humaines de l'armée de terre pour une partie d'entre eux soit par les commandants de formation administrative des formations administratives listées en annexe V. de la présente circulaire.

1. LISTE DES DESTINATAIRES.

11BP	6BLB	CMA16	DEM LAMENTIN	EM3DIV	GSBDD OAN
11RAMA	6RG	CMOS	DEM LIBREVILLE	EM4BAC	GSBDD PAU
121RTRN	6RMAT	CNC	DEM TONTOUTA	EMA/C2A	GSBDD PBG
126RI	785CGE	CNEC-1CHOC	DEMA BREST	EMA/CHANCELLERIE	GSBDD PEM
12BSMAT	7BB	CNSD	DEMA TOULON	EMA/IDA	GSBDD RNS
12RC	7BCA	CNSO	DEPMUNI DAKAR	EMAT	GSBDD RSC
132RIC	7RMAT	COMALAT	DETAVAT	EMB	GSBDD SDC
13BCA	807CTRS	COME2CIA	DGA/DRH/SDGS	EMD	GSBDD SGH
13BSMAT	8RMAT	COMFORMISC	DIASS FAA	EMHM	GSBDD SGM
13DBLE	8RPIMA	COMFST	DIASS FAG	EMIA DJIBOUTI	GSBDD SMP

13RDP	92RI	COMILI BALARD/RH	DIASS FANC	EMIA GUYANE	GSBDD STC
13RG	93RAM	COMLE	DIASS FAPF	EMIA NOUVELLE- CALEDONIE	GSBDD TLN
14BSMAT	9BIMA	COMLOG	DIASS FAZSOI	EMIA SAINT DENIS	GSBDD TLS
14RISLP	9BSAM	COMMAT	DIASS FFDJ	EMIAZDS NORD	GSBDD TRS
152RI	9RIMA	COMMF	DIASS FFEAU	EMO TERRE	GSBDD VCN
16BCP	ALINDIEN COMFOR EAU	COMNORD/RH	DICOD	EMOT LILLE	GSBDD VLC
17GA	AMAIANT ANTILLES	COMRENS	DICOM ANT	EMOT PARIS	GSBDD VLM
17RGP	AMAIANT CAYENNE	COMSIC	DICOM EFG	EMS	GSBDD VLY
19RG	AMAIANT DJIBOUTI	COMSMV	DICOM EFS	EMSOME	GSBDD VRN
1RA	AMAIANT NOUMEA	COMSUP POLYNESIE	DICOM FFCI	EMZD BORDEAUX	GSPI
1RCA	AMAIANT SAINT DENIS LA REUNION	COMSUP SAINT DENIS	DICOM FFDJ	EMZD LYON	HIA CLERMONT- TONNERRE
1RCH	ARD	COMTN	DICOM FFEAU	EMZD MARSEILLE	HIA DESGENETTES
1RCP	ARD/CMFP	COS	DICOM GUF	EMZD METZ	HIA LAVERAN
1RE	ARD/CTIC	CPA SATORY	DICOM LRM	EMZD PARIS	HIA LEGOUEST
1REC	ARD/PDM BORDEAUX	CPEOM	DICOM NC	EMZD RENNES	HIA PERCY
1REG	ARD/PDM LYON	CPES	DICOM PYF	ENSOA	HIA ROBERT- PICQUE
1RHC	ARD/PDM MARSEILLE	CPIC	DID CAYENNE	EPEE BORDEAUX	HIA SAINTE ANNE
1RHP	ARD/PDM METZ	CPIS	DID DAKAR	EPEE MARSEILLE	IAT
1RI	ARD/PDM RENNES	CPOIA	DID DJIBOUTI	EPEE RENNES	IGAT
1RIMA	BA106	CRE CHAUMONT	DID FORT DE FRANCE	EPMUCHAMPAGNE LORRAINE	IPDE CRE BOUY
1RPIMA	BAT RES IDF-24RI	CRE SARREBOURG	DID LIBREVILLE	ERSA MARSEILLE	IRBA
1RS	BDD CVM	CRE SATORY	DID NOUMEA	ERSA VITRY	ISSA
1RTIR	BEA-E	CRR-FR	DID PAPEETE	ESCC	LM AIX

1RTP	BEAD TT	CRRE/BQG	DIRISI SAINT DENIS LA REUNION	ESID BORDEAUX	LM AUTUN
21RIMA	BFA	CRRE/DSN	DIRISI ABU DHABI	ESID BREST	LM SAINT CYR
25RGA	BFA/BCS	CRT	DIRISI BORDEAUX	ESID ILE DE FRANCE	PCA
27BCA	BPIA	CSFM	DIRISI BREST	ESID LYON	PCFL
27BIM	BSPP	CSLSEA	DIRISI CAYENNE	ESID METZ	PFAF CE
28GG	CABCEMAT	CSMV BRETIGNY	DIRISI DAKAR	ESID RENNES	PFAF CO
28RTRS	CABINET/CHANCELLERIE	CSMV LA ROCHELLE	DIRISI FORT DE FRANCE	ESID TOULON	PFAF IDF
2BB	CAMID	CSMV MONTIGNY	DIRISI IDF-8RTRS	ESNIDF	PFAT
2RD	CAMP LA COURTINE	CSN CAYENNE	DIRISI LIBREVILLE	ESNNE	PFC NE
2REG	CASOM GUYANE	CSN FORT DE FRANCE	DIRISI LYON	ESNNO	PFC O
2REI	CASOM NOUVELLE-CALEDONIE	CSN GUADELOUPE	DIRISI METZ	ESNSE	PFC SE
2REP	CCIAT	CSN NOUVELLE-CALEDONIE	DIRISI NOUMEA	ESNSO	PFC SO
2RH	CDEC	CSN POLYNESIE	DIRISI PAPEETE	ETAP	PIAM
2RIMA	CEARH SSA	CSN SAINT DENIS LA REUNION-MAYOTTE	DIRISI RENNES	EVDG	PNM
2RMAT	CECLANT/RH	CSOA	DIRISI SAINT DENIS LA REUNION	GAMSTAT	POLE OPS SECU ADMIN
2RPIMA	CEPC 3RA	CTAS METZ	DIRISI TOULON	GIH	PRSD ANTILLES
31RG	CENTAC	CTSA	DLEM	GRLE	PRSD GABON
33RIMA	CENTIAL 51RI	CTTS	DPMA	GRS IDF	PRSD GUYANE
35RAP	CENZUB 94RI	DAPSA	DRH-MD/CAB/CRHP-MIL	GRS NE	PRSD NOUMEA
35RI	CEPIA	DAT DAKAR	DRHAT BALARD	GRS NO	PRSD REUNION
3RAMA	CERHS	DAT DJIBOUTI	DRHAT BALARD/GDIR	GRS SE	PRSD SENEGAL
3REI	CETID	DAT GIENS	DRHAT TOURS	GRS SO	RICM
3RG	CFA-PTL	DAT LIBREVILLE	DRHAT VINCENNES	GSBDD AGE	RIMAP NC

3RH	CFEEE	DAT MAYOTTE	DRHAT VINCENNES/BCONCOURS	GSBDD AMS	RIMAP-P
3RHC	CFIA NH90	DAT NOUVELLE- CALEDONIE	DRM	GSBDD BFT	RMED
3RIMA	CFIAR	DC DIRISI	DRSD/RH	GSBDD BGA	RMT
3RMAT	CFIII	DCSCA	DSAE	GSBDD BLG	RSMA GUADELOUPE
3RPIMA	CFIM COETQUIDAN	DCSEA	DSEA DJIBOUTI	GSBDD BMA	RSMA GUYANE
40RA	CFIM DIEUZE	DCSID	DSEA FAAG	GSBDD BSL	RSMA MARTINIQUE
40RTRS	CFIM11BP	DCSSA	DSEA FAZSOI	GSBDD BSN	RSMA NOUVELLE- CALEDONIE
41RTRS	CFT	DE AULNAT	DSEA PACIFIQUE	GSBDD CBG	RSMA PF
44RI	CGA	DE CANJUEURS	DSIN	GSBDD CCN	RSMA REUNION
44RTRS	CIAE	DEA AVORD	DSMA PERIGUEUX	GSBDD CFD	SAMHA
48RTRS	CIAO	DEA CAZAUX	DSNJ	GSBDD CLR	SDBC/DCM
4RCH	CIAS	DEA COGNAC	EALAT DAX	GSBDD CQV	SEEAD
4RE	CICDE	DEA EVREUX	EALAT LE LUC	GSBDD CRL	SESU
4RHFS	CICOS	DEA ISTRES	EALAT LE LUC/DET BOURGES	GSBDD CVI	SGA/CHANCELLERIE
4RMAT	CIE	DEA LUXEUIL	EALAT LE LUC/DET ROCHEFORT	GSBDD CVM	SGDSN-AG- CHANCELLERIE- PARIS
4RMAT/DET DRAGUIGNAN	CIEC	DEA MONT DE MARSAN	ECA	GSBDD CZX	SGDSN-SAG-RH
501RCC	CIM	DEA NANCY	ECMSSA	GSBDD DGN	SHD
503RTRN	CIMCI	DEA ORANGE	ECOLE FOURRIERS	GSBDD EVX	SICO
511RTRN	CIMD	DEA SAINT DIZIER	ECOLE POLYTECHNIQUE	GSBDD GAP	SIMMT
515RTRN	CIRL	DEA SOLENZARA	ECPAD	GSBDD GVC	SIMU
516RTRN	CIRP	DEA TOURS	EDIACA	GSBDD ISP	SLC METZ
519GTM	CISDP	DEA VILLACOUBLAY	EFA TIGRE	GSBDD LLE	SLC RENNES
53RTRS	CISMF	DEALAT DAX	EG	GSBDD LNM	SLC TOULON

54RA	CMA01	DEALAT ETAIN	EGI	GSBDD LVB	SLM TOULON
54RTS	CMA02	DEALAT LE CANNET	EH PYRENEES	GSBDD LXE	SMITER
5RC	CMA03	DEALAT PAU	ELOCA ANGERS	GSBDD MHY	SMSIF-RH
5RD	CMA04	DEALAT PHALSBOURG	ELOCA BRETAGNE	GSBDD MNM	SPRA
5RHC	CMA09	DEAN LANDIVISIAU	ELOCA CHATRES	GSBDD MRS	STAT
5RIAOM	CMA11	DEAN LANN BIHOUE	ELOCA MARSEILLE	GSBDD MTN	UFV
61RA	CMA12	DELPIA	ELOCA MOURMELON	GSBDD MTZ	UIISC1
68RAA	CMA14	DEM DAKAR	ELOCA ROANNE	GSBDD NCY	UIISC5
6BIMA	CMA15	DEM GUYANE	EM1DIV	GSBDD NLL	UIISC7

2. OBJECTIFS DE RECRUTEMENT RANG.

Le recrutement rang vise à promouvoir sous-officiers les meilleurs caporaux-chefs en capitalisant sur la qualité de leur expérience opérationnelle. Ce recrutement offre une durée de services en qualité de sous-officier plus courte que celle des recrutements direct ou semi-direct. Ainsi, sous réserve de remplir les conditions d'inscription au brevet supérieur de technicien de l'armée de terre et de son obtention, les perspectives pour les plus jeunes et les meilleurs d'entre eux, sont :

- l'accès à des responsabilités de niveau fonctionnel n° 3 (NF 3) ;
- l'accès au statut SOC ;
- l'accès au grade d'adjudant voire à celui d'adjudant-chef pour certains.

3. CANDIDATURES.

3.1. Conditions de candidature.

Le recrutement rang des sous-officiers est ouvert à tous les caporaux-chefs et les brigadiers-chefs, y compris ceux servant à titre étranger, selon les conditions fixées par le commandement de la légion étrangère (COMLE).

Le candidat doit :

- avoir accompli au moins 11 ans de service effectif et moins de 15 ans de service effectif. Toutefois, dans le cadre du recrutement pour l'année 2020, la fenêtre est à nouveau élargie de 15 ans à 17 ans de service effectif au 31 décembre 2019 exclu (c'est-à-dire, pour un personnel n'ayant aucune interruption de service, entré en service entre le 1er janvier 2003 inclus et le 31 décembre 2008 inclus) ;
- être titulaire d'un certificat technique du 1er degré (CT 1) ou d'un certificat de qualification technique supérieure (CQTS).

3.2. Choix des domaines de spécialités et natures de filière de recrutement.

Le recrutement des sous-officiers rang se fonde sur la valorisation de l'expérience acquise.

Les candidats ont vocation à postuler pour la nature de filière correspondant à leur emploi intrinsèque principal (EIP).

Les candidats qui disposeraient d'une qualification ou d'une expérience autre et qui souhaiteraient à ce titre postuler pour une autre nature de filière pourront également le faire. Ils devront justifier auprès de la DRHAT des prérequis décrits dans l'annexe III. de la présente circulaire.

Les candidats peuvent ainsi postuler pour deux, voire trois natures de filière différentes (celle de leur EIP et celle dont ils disposeraient des qualifications requises) : ils présentent une candidature multiple au sein d'un même FUD.

4. SÉLECTION PAR LES COMMANDANTS DE FORMATION ADMINISTRATIVE EN 2020.

4.1. Droit au recrutement des commandants de formation administrative.

Une note confidentielle sous timbre de la sous-direction gestion, bureau militaires du rang (SDG/BMDR) adressée aux commandants de formation administrative détaillera les natures de filière ouvertes à leur décision et le nombre de candidats pouvant être désignés directement par eux. Ces dispositions sont identiques pour toutes les formations comparables d'un même domaine de spécialités (DS).

4.2. Critères de sélection.

Les commandants de formation administrative ayant reçu un droit au recrutement exerceront impérativement leurs choix parmi les candidats proposés répondant

aux critères suivants :

- remplir les conditions médicales d'aptitude minimales à servir définies au point 4.3. de l'[instruction n° 812/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 16 février 2018](#) relative aux normes médicales d'aptitude applicables aux personnels militaires de l'armée de terre ;
- avoir une note globale chiffrée supérieure ou égale à 5 (≥ 5) au 1^{er} février 2020 ;
- n'avoir encouru aucune sanction supérieure ou égale à 20 jours d'arrêts sans sursis non effacée jusqu'au jour précédant la date de publication de la décision de nomination au grade de sergent. Dans le cas où une sanction d'un taux supérieur ou égal à 20 jours d'arrêts est infligée à un candidat après verrouillage de son formulaire unique de demande (FUD), la formation administrative en informera immédiatement la DRHAT/SDG/BMDR ;
- pouvoir justifier d'un niveau sportif consistant à être classé au minimum 3 au contrôle de la condition physique générale (CCPG) (dont une note minimale de 6 sur 20 à l'épreuve d'aisance aquatique) et au contrôle de la condition physique spécifique (CCPS) effectués au titre de la notation 2020.

Nota. Toute dérogation aux critères d'aptitude médicale et/ou aux CCPG et/ou aux CCPS doit faire l'objet d'un FUD dérogation (DROG) et la candidature de l'intéressé sera étudié exclusivement dans le cadre de la sélection par la DRHAT conformément au point 4.

4.3. Désignation des candidats par les commandants de formation administrative.

Les dossiers de candidature sont établis au moyen du FUD adéquat [l'infotype (IT) 9524, sous-type SORG] dont les modalités de rédaction sont décrites dans l'annexe I. de la présente circulaire. Ils sont réceptionnés par la DRHAT. Au sein de chaque formation administrative, les candidats seront classés tous domaines de spécialités confondus et selon l'ordre de priorité fixé par le commandant de formation administrative. Les candidats retenus par leur chef de corps seront classés en tête.

Ce classement sera accompagné d'une des mentions d'appui suivantes, sans notion de quotas :

- à inscrire en priorité (IP), mention obligatoire pour tous les candidats retenus par le CFA ;
- à inscrire si possible (IS) ;
- peut attendre (AT).

La date limite de verrouillage des FUD est fixée au 2 mars 2020.

Toute modification d'un FUD verrouillé n'est possible qu'après demande auprès de la section statut de la DRHAT/SDG/BMDR.

La décision de sélection des candidats sera adressée à la DRHAT par le commandement de la formation administrative avant le 2 mars 2020 suivant le modèle décrit dans l'annexe V. de la présente circulaire.

Un état des récompenses et sanctions pour chaque candidat sélectionné sera joint à la décision de sélection

Nota. Les candidats en candidature multiple retenus par leur CFA dans leur EIP ne seront pas étudiés sur les autres filières.

5. SÉLECTION PAR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES EN 2020 (FUSIONNEMENT NATIONAL).

5.1. Candidats concernés par le fusionnement national.

La sélection des candidats opérée par le général directeur des ressources humaines de l'armée de terre portera sur les dossiers des candidats suivants :

- les candidats n'appartenant pas à une formation administrative décrite en annexe V. de la présente circulaire ;
- les candidats n'appartenant pas à une nature de filière ouverte à la décision du commandant de formation administrative ;
- les candidats qui n'auraient pas été retenus par leur commandant de formation administrative au titre du volume qui lui avait été attribué ou qui font l'objet d'une demande de dérogation aux conditions de candidature adressée par leur CFA.

5.2. Critères de sélection.

La DRHAT exercera prioritairement son choix parmi les candidats proposés répondant aux critères suivants :

- remplir les conditions médicales d'aptitude minimales à servir définies au point 4.3. de l'[instruction n° 812/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 16 février 2018](#) relative aux normes médicales d'aptitude applicables aux personnels militaires de l'armée de terre ;
- avoir une note globale chiffrée supérieure ou égale à 5 (≥ 5) au 1^{er} février 2020 ;
- n'avoir encouru aucune sanction supérieure ou égale à 20 jours d'arrêts sans sursis non effacée entre le 1^{er} janvier 2019 et le jour précédant la date de publication de la décision de nomination au grade de sergent. Dans le cas où une sanction d'un taux supérieur ou égal à 20 jours d'arrêts est infligée à un candidat après verrouillage de son formulaire unique de demande (FUD), la formation administrative en informera immédiatement le bureau militaires du rang de la sous-direction gestion du personnel de la DRHAT (DRHAT/SDG/BMDR) ;
- pouvoir justifier d'un niveau sportif consistant à être classé au minimum 3 au contrôle de la condition physique générale (CCPG) (dont une note minimale de 6 sur 20 à l'épreuve d'aisance aquatique) et au contrôle de la condition physique spécifique (CCPS) effectués au titre de la notation 2020.

Toute dérogation aux critères d'aptitude médicale et/ou aux CCPG et/ou aux CCPS doit faire l'objet d'un FUD dérogation (DROG).

- Dans ce FUD, le CFA doit se positionner sur l'aptitude de l'intéressé à dérouler un parcours sous-officiers malgré cette dérogation.
- Le motif et les mesures en cours (exemple : rendez-vous médical ou date de CCPG à venir) devront également être précisés.
- Celui-ci devra mentionner si l'inaptitude médicale est liée ou non au service.

5.3. Désignation des candidats par la direction des ressources humaines de l'armée de terre.

La procédure de désignation est identique à celle précisée au 3.3. de la présente circulaire.

6. CANDIDATS SELECTIONNES POUR LE RECRUTEMENT RANG.

La liste des candidats retenus par les commandants de formation administrative et par la DRHAT sera diffusée au cours du mois de juin 2020.

7. ATTRIBUTION DU BREVET SUPÉRIEUR D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET NOMINATION AU GRADE DE SERGENT.

La liste des candidatures agréées lors de la réunion décisionnelle de l'année sera publiée au *Bulletin officiel des armées* pour une nomination au grade de sergent à compter du 1^{er} août 2020.

Cette nomination vaudra attribution du brevet supérieur d'expérience professionnelle (BSEP) à compter de cette même date par le bureau chancellerie de la DRHAT.

Pour marquer le passage dans le corps des sous-officiers, la remise des galons se fera dans les corps et non plus à l'ENSOA.

8. LIEN CONTRACTUEL AU SERVICE.

La nomination au grade de sergent entraîne la signature d'un contrat de substitution au contrat en cours, afin de faire figurer :

- la durée du contrat (5 ans minimum et 10 ans maximum), en vue d'atteindre, à terme, la limite de durée des services ;
- le motif du contrat, c'est-à-dire le recrutement au grade de sergent.

L'intéressé s'engage ainsi à signer un contrat de substitution de 5 ans minimum à la date de nomination de sergent.

Ce contrat prend effet le 1^{er} août 2020.

Pour les candidats retenus pendant leur service hors métropole (SHM), le contrat sera exceptionnellement signé sur le territoire par le CFA.

9. POINTS PARTICULIERS.

9.1. Mobilité.

Les sous-officiers d'origine rang ont vocation à être recrutés pour servir dans leur formation d'emploi. Toutefois, en fonction des référentiels des effectifs en organisation (REO) et des besoins de gestion de l'armée de terre, une mobilité pourra être étudiée, au même titre qu'à l'ensemble du corps des sous-officiers de l'armée de terre, selon les critères de mutabilité sous-officiers, afin l'emploi du niveau fonctionnel 2 (NF 2) correspondant à leur spécialité.

Les sous-officiers d'origine rang de l'arme des troupes de marine conservent leur vocation à servir hors métropole.

Les candidats sélectionnés au titre d'une nature de filière qui n'existe pas dans leur formation administrative ou dont la formation administrative n'a pas de postes de niveau fonctionnel n° 2 (NF2) disponibles dans la nature de filière retenue, pourront faire l'objet d'une mobilité afin de suivre un parcours professionnel cohérent. Cette possibilité devra être évoquée dès l'annonce de la candidature. Elle fera l'objet d'un dialogue ultérieur entre la formation administrative et le bureau de gestion.

9.2. Service hors métropole.

En cas d'inscription au tour de service hors métropole pour une mobilité au PAM de l'année 2020, il ne sera pas possible d'être candidat au recrutement sous-officiers rang de l'année 2020.

Les candidats en première et deuxième année de SHM restent dans leur formation d'emploi outre-mer jusqu'à leur dernière année de SHM. Ils participeront, dans la mesure du possible, au stage de formation à l'école nationale des sous-officiers d'active (ENSOA). Les candidats en dernière année de service hors métropole (SHM) seront affectés dans le cadre normal du retour SHM. Leur affectation sera étudiée en fonction de leur recrutement de sous-officier rang.

9.3. Brevet supérieur d'expérience professionnelle - Certificat technique du premier degré.

L'attribution du brevet supérieur d'expérience professionnelle (BSEP) exclut la possibilité d'être candidat au brevet de spécialiste de l'armée de terre (BSAT).

Le MDR retenu au titre d'une des natures de filière des DS suivants, devra effectuer un certificat du premier degré (CT 1) :

- EPS nature de filière EPS ;
- RGE nature de filière LAR et DRO option SDT ;
- SIC natures de filières ESI et EDR.

De manière exceptionnelle, un candidat retenu dans une filière qui n'est pas celle de son EIP peut être amené à suivre ultérieurement une formation (CT1, FA, etc.) sur décision de son bureau de gestion.

9.4. Habilitations.

Les MDR retenus au titre des domaines SIC et RGE devront être titulaires de l'habilitation confidentiel défense (SIC) et secret défense (RGE) avant leur nomination au grade de sergent (1^{er} août 2020).

10. TEXTES ABROGÉS.

[La circulaire n° 4118/ARM/RH-AT/EP/PRH/SOFF du 3 janvier 2018](#) relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang parmi les caporaux-chefs et brigadiers-chefs pour l'année 2018 est abrogée.

La [circulaire n° 4719/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 14 novembre 2018](#) relative à l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de l'armée de terre au titre de l'année 2019 est abrogée.

11. PUBLICATION.

Cette circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur des études et de la politique,*

Marc CONRUYT.

ANNEXES

ANNEXE I.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Toutes les informations nécessaires à la sélection des candidats (notation, ancienneté de service et interruption de service, diplômes civils et militaires, certificat médical d'aptitude en cours de validité, CCPG et CCPS effectués au titre de l'année 2020, permis) seront mises à jour dans le système d'information de ressources humaines (SIRH) CONCERTO.

Le certificat médical d'aptitude en cours de validité doit couvrir la période allant jusqu'à la nomination au grade de sergent (c'est-à-dire au-delà du 1^{er} août de l'année en cours). Le renouvellement de la VMP doit être anticipé localement.

Pour les candidatures relevant de leur décision, les commandants de formation administrative rendront une décision conforme au modèle décrit en annexe VI. de la présente circulaire.

Pour toutes les candidatures relevant de la décision de la DRHAT, les commandants de formation administrative formuleront un avis d'opportunité dans lequel sera fait mention :

- du potentiel sous-officier du candidat ;
- de son aptitude immédiate à occuper un poste NF 2 (pour chaque domaine dans lequel il postule) ;
- le cas échéant, d'une éventuelle demande de dérogation en cas d'inaptitude médicale liée ou non au service (la demande de dérogation s'effectue au moyen d'un FUD, IT 9524, sous-type DROG, le certificat médical d'aptitude en cours de validité et le rapport circonstancié sont enregistrés dans le SIRH CONCERTO).
- les demandes de dérogations seront étudiées au cours de la réunion décisionnelle.
- sauf explication, la mention d'appui et le classement doivent être en cohérence avec le dernier bulletin de notation annuelle de l'intéressé, notamment l'aptitude aux responsabilités supérieures ainsi qu'au potentiel à une catégorie supérieure. Les FUD de candidature doivent faire impérativement apparaître le nom du responsable des ressources humaines (RRH) correspondant afin que la DRHAT puisse le contacter en cas de besoin.

ANNEXE II.

MODALITES D'ÉTABLISSEMENT DU FORMULAIRE UNIQUE DE DEMANDE POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE RANG.

Préambule

Le FUD pour le recrutement des sous-officiers d'origine rang comporte deux feuillets renseignés et imprimés. La procédure est détaillée ci-après.

La création du FUD est effectuée à partir du SIRH « CONCERTO » dans l'IT 9524, sous-type SORG.

1. PREMIER FEUILLET.

Le premier feuillet est destiné à recueillir la demande de l'intéressé. Les champs à renseigner sont les suivants :

DATE DE DÉPÔT.	Porter ici la date de création du FUD.
TÉLÉPHONE GESTIONNAIRE.	Porter le numéro du traitant des ressources humaines (RH) de la formation administrative.
TEXTES DE RÉFÉRENCE.	Texte 1. Instruction n° 2000/DEF/RHAT/PRH/LEG du 2 septembre 2019 relative au recrutement et au renouvellement des engagements français au titre de l'armée de terre.
	Texte 2. Instruction n° 954/ARM/RH-AT/PRH/SOFF du 20 octobre 2017 relative à la formation individuelle des sous-officiers.
	Texte 3. La présente circulaire.
PIÈCE JOINTE.	Si besoin : bulletin de sanction, justificatif d'accident en service, rapport circonstancié.
EXERCICE.	2020.
DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.	À renseigner en conformité avec la spécialité détenue par l'intéressé et le trigramme du TTA 129.

NATURE DE FILIÈRE.	À renseigner en conformité avec la spécialité détenue par l'intéressé et le trigramme du TTA 129.
OPTION FILIÈRE.	À renseigner : inscrire les filières sélectionnées (possibilité de postuler à trois filières maximum).
MOTIVATION, RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.	<p>Porter ici les éléments donnés par le candidat. En outre, le candidat ajoute obligatoirement ici les phrases suivantes «<i>Si ma candidature est retenue, je reconnais avoir été informé qu'en vertu des textes en vigueur je serais tenu de signer un contrat de substitution d'une durée minimale de cinq ans et couvrant la durée du lien au service exigée à l'issue de ma future formation de spécialité de premier niveau</i>»</p> <p>« L'intéressé atteste avoir pris connaissance de la circulaire annuelle de référence relative au recrutement sous-officiers auquel il se porte candidat. » (case à cocher).</p>
DATE DE L'ADMINISTRÉ.	Porter ici la date de signature du document par le candidat.
DATE.	Date de signature de l'autorité qui reçoit la demande.
ATTACHE DE SIGNATURE.	Grade, nom et fonction de l'autorité chargée de la réception de la demande.

À l'issue de cette saisie, les données doivent être sauvegardées et le feuillet imprimé, vérifié et **signé par les deux parties**. Tous les renseignements portés sur le feuillet imprimé et notamment ceux figurant dans le bandeau administratif doivent être vérifiés avant signature.

2. DEUXIÈME FEUILLET.

Le second feuillet de ce FUD permet de recueillir les avis et classement du commandement de formation administrative.

L'accès à ce document est effectué en cochant, puis en sauvegardant, la case « avis du chef de corps » dans l'IT 9524, sous-type SORG. Sur ce feuillet, les champs à renseigner sont les suivants :

AVIS OU DÉCISION DU COMMANDANT DE LA FORMATION ADMINISTRATIVE.	Saisir l'avis sous forme de texte libre + mention particulière précisée en annexe I. de la présente circulaire.
--	---

CLASSEMENT.	Saisir le numérateur et le dénominateur pour toutes les mentions les mentions d'appui.
SELECTION DU CDC (DROITS FOT).	Cocher la case exclusivement pour les candidats sélectionnés par leur CFA
MENTION D'APPUI.	Saisir la mention inscrire en priorité (IP), inscrire si possible (IS), ou attendre (AT). Ne pas utiliser les codes non classés (NC) ni non présentés (NPR).
DATE AVIS.	Date de signature par le commandant de formation administrative.
GRADE.	Grade abrégé du le commandant de formation administrative.
NOM.	Nom du le commandant de formation administrative.
QUALITÉ.	Préciser ici le nom de la formation administrative.

À l'issue de cette saisie, ce deuxième feuillet doit être imprimé, vérifié et signé par le chef de corps. Ce deuxième feuillet sera imprimé au verso du premier.

Pour que cette demande et les avis qui s'y rapportent soient valides et définitifs, la coche « verrouillé » doit être activée. Toute modification ultérieure du document est rendue impossible. À ce stade, les gestionnaires de la DRHAT peuvent exploiter le FUD et ses pièces jointes.

La transaction « avancement, prime, recrutement interne » permet l'accès au vivier de vérification (type de travail « RAAX » travail « SORG » exercice « 2020 ») qui affichera l'ensemble des administrés répondant aux critères de sélection ainsi que ceux ayant déposé un FUD auprès de leur formation administrative. Les non proposables pourront également être affichés, l'option « afficher les candidats non admissibles » devra alors être sélectionnée au niveau des critères de la transaction

3. ANNULATION DE LA DEMANDE.

Tout renoncement à une candidature au recrutement des sous-officiers d'origine rang après émission du FUD de candidature fera l'objet d'une annulation au moyen du FUD correspondant (IT 9524, sous-type ANFE). La formation administrative en informera la DRHAT/SDG/BMDR par courriel uniquement, et ce dès que le FUD sera initié.

Tout désistement doit être justifié par l'intéressé dans le FUD. Ce dernier doit également comporter l'avis motivé du commandant de la formation administrative.

ANNEXE III.

CONDITIONS DE DIPLÔMES À DÉTENIR PAR DOMAINE DE SPÉCIALITÉS ET NATURE DE FILIÈRE POUR LE RECRUTEMENT DE SOUS-OFFICIER RANG.

Les candidats ne postulant pas pour la nature de filière correspondant à l'EIP qu'ils occupent devront être titulaires des prérequis figurant dans le tableau suivant :

DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.	NATURE DE FILIÈRE.	PRÉ-REQUIS (FILIÈRE D'ORIGINE, DIPLOMES MILITAIRES OU CIVILS DÉTENUS).
Combat des blindés (BLD).	Combat des blindés (BLD).	Détenir un diplôme du domaine de spécialités BLD : (XL (Leclerc) - RCN (Roue canon) - RIM (recherche intervention missiles).
Infanterie (INF).	Infanterie (INF).	Détenir un diplôme de la nature de filière infanterie.
	Cynotechnie (CYN).	Détenir un diplôme de la nature de filière CYN. Aptitude médicale sans restriction.
Entraînement physique et sportif (EPS).	Éducation et entraînement physique militaire et sportif (EPS).	Obtention de l'agrément EPS. Les tests se dérouleront au cours du 1er quadrimestre.
	Sports équestres (EQI).	Détenir un diplôme de la filière EQI. Le candidat doit indiquer dans le FUD l'option de la nature filière.
Soutien du combattant (SDC).	Gestion des approvisionnements (GAP).	Expérience de la bureautique validée par le commandement local ou occuper une fonction GAP et avoir effectué une FA GAP.

	Électromécanicien frigoriste (EMF).	Brevet d'études professionnelles- certificat d'aptitude professionnelle (BEP-CAP) électromécanique - électrotechnique - électronique génie climatique et froid et climatisation et formation d'adaptation (FA) habilitation électrique ou être de la filière EMF. Etre CQTS de la filière EMF uniquement.
Gestion des ressources humaines (GRH)	Administration des personnels (ADP).	FA GRH INIT pour MDR REO (AGRH6100INIT-REOR) et expérience de la bureautique validée par le commandement local.
Administration (ADM).	Administration et secrétariat (AES).	FA SEC EM pour EVAT REO (AADM6100FORMSECEM) et expérience de la bureautique validée par le commandement local.
Musique (MUS).	Musique (MUS).	Réussite à l'agrément technique.
Communication (COM).	Métiers de l'image (MDI)	Détention d'une formation de spécialité élémentaire (FSE) de l'image. Aptitude à la projection et au port de charges lourdes.
Pilotage budget finances (PBF).	Finances (FIN).	BEP métiers du secrétariat, métiers de la comptabilité, métiers du commerce (vente ou gestion). BAC professionnel secrétariat ou comptabilité. BAC technologique sciences et technologies de la gestion. CQTS ADM/AES.
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	BEP-CAP métiers de l'alimentation - restauration.

Aéromobilité (AER).	Sécurité incendie sauvetage (SIS).	Détention d'au moins une qualification de secourisme [prévention et secours civiques de 1 ^{er} niveau (PSC1) et premier secours en équipe de 1 ^{er} niveau (PSE1)]. Etre titulaire du PL
	Instructeur sol du personnel navigant (ISP).	Réussite aux tests de sélection aviation légère de l'armée de terre (ALAT). Détention de l'aptitude médicale spécifique.
	Contrôleur de circulation aérienne (CSA).	Réussite aux tests de sélection ALAT. Détention de l'aptitude médicale spécifique. Détention, au minimum de l'habilitation « confidentiel défense ».
	Membre d'équipage de soute (MES)	Détention d'au moins une qualification dans la nature de filière MES.
	Information aéronautique (BIA)	Détention d'au moins une qualification dans la nature de filière BIA.
Artillerie (ART).	Défense sol air (DSA).	Détention d'au moins une qualification militaire dans la nature de filière DSA.
	Appuis feux artillerie (AFA).	Détention d'au moins une qualification dans la nature de filière AFA.
	Coordination des appuis feux (CAF).	Détention d'au moins une qualification dans la nature de filière CAF.

	Défense NBC (NBC).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine chimique, biologique ou radiologique (y compris dans le domaine de la décontamination).
	Force de protection et de secours (FPS).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine du secourisme, des feux de forêt, du sauvetage déblaiement et/ou des risques technologiques.
Nucléaire bactériologique chimique (NBC).	Combat du génie (CGE).	Détention d'au moins une qualification militaire dans la nature de filière du combat du génie.
Sécurité (SEC).	Énergie électromécanique appliquée (EEA).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine de la production d'énergie, de la production d'eau ou de l'électromécanique appliquée.
Combat et techniques du génie (GEN).	Déploiement lourd et études (DLE).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine de l'implantation topographique, des travaux d'infrastructures horizontales ou de la production de produits noirs ou blancs.
	CGE option plongeurs de combat du génie.	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine de la plongée sous-marine. Détention de l'aptitude médicale.

Systèmes d'information et de communication (SIC).	Emploi des réseaux informatiques (EDR)	Certificat de qualification technique supérieure (CQTS) - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière IDA ou détenir un BAC voie scientifique voire voie générale
	Emploi des systèmes d'information (ESI).	Certificat de qualification technique supérieure (CQTS) - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière systèmes et réseaux d'information (IDA) ou détenir un BAC voie scientifique voire voie générale
	Emploi réseaux des mobiles (ERM).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière ERM.
	Emploi des supports de télécommunication (EST)	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 des natures de filière ERS ou ERZ ou détenir un BAC voie scientifique voire voie générale.
	Interception, localisation, brouillage (ILB).	Détention de l'habilitation secret-défense (SD) CQTS - CT1 - CT1 par validation d'expérience (VE) - CAT2 de la nature de filière ILB.
	Linguiste d'écoute arabe (LAR) ou russe (LRU).	Détention de l'habilitation SD. Test d'agrément technique. Recrutement particulier, langue arabe ou russe.
	Recherche humaine aéroportées 13 ^e régiment de dragons parachutistes RDP (RAP).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière RAP, agrément tests sous-officier (physique, psychotechnique, etc.).

Renseignement
guerre
électronique (RGE).

Recherche humaine SAS - 1 ^{er} régiment de parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa) (SAS).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière SAS, agrément tests sous-officier (physique, psychotechnique, etc.).
Recherche humaine recherche commando parachutiste (RCP).	Détention habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière RCP.
Recherche humaine Traitement sources humaines (TSH)	Détention habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 tous domaines de spécialités. Détenir l'agrément recueil de l'information.
Cartographie, option reprographie tirage (CAR).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière CAR.
Topographie (TOP).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT 1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière TOP.
Recherche blindée profonde (RBP),	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière RBP.
Exploitation du renseignement (XPL)	Détenir l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 du domaine RGE ou être détenteur du bac.

	Drone (DRO)	<p>Détenir l'habilitation SD.</p> <p>Option SDT : CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 tous domaines de spécialité. Réussite aux tests de sélection type ALAT. Détenition de l'aptitude médicale spécifique.</p> <p>Option DRT - CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière DRO.</p>
	Armement (ARM).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière ARM.
Maintenance (MAI).	Maintenance systèmes info com NTI 1 (TLC).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière TLC.
	Détection électromagnétique (DEM).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière DEM.
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière GMA.
	Mobilité terrestre (MOT).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière MOT.
	Optroélectronique systèmes anti-chars et NBC/optronique (OPT).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière OPT.
	Matériels de parachutage et largage (PAR).	<p>CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière PAR.</p> <p>Aptitude troupe aéroportée (TAP).</p>
	Pyrotechnie (PYR).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière PYR.

	Maintenance systèmes info com NTI 2 (TNU).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière TNU.
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière TOU.
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière CMA. Tests agrément technique.
	Avionique des aéronefs (AVI).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière AVI. Tests agrément technique
Maintenance de matériels aéronautiques (MMA).	Structure des aéronefs (STA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière STA.
	Régulation des ravitaillements (REG).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière REG.
	Appui mouvement (APP).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière APP.
	Livraison par air (LPA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière LAE. Aptitude TAP.
Mouvement (MVT).	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la nature de filière IEC.
Santé (SAN).	Administration générale du service de santé (ASA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 du domaine de spécialités SAN ou détention d'une expérience ou d'une qualification civile ou militaire dans le domaine de l'administration.

Techniques opérationnelles (TOI).	Bâtiments infrastructures opérationnelles (BIO).	Détenir un diplôme de la nature de filière BIO.
	Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	Détenir un diplôme de la nature de filière TOI.

ANNEXE IV.

PLAN PRÉVISIONNEL DE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE RANG PAR DOMAINE DE SPÉCIALITÉS ET NATURE DE FILIÈRE.

Cette liste permet aux commandants de formation administrative de sensibiliser leurs candidats sur le nombre de places disponibles au recrutement de sous-officiers rang pour l'année 2020 dans leur nature filière de candidature. Elle n'est pas définitive et évolue en fonction des besoins en gestion au cours de l'année.

Pour les natures de filière qui font apparaître un besoin à 0, les candidatures sont néanmoins possibles et peuvent être retenues par la DRHAT en raison de l'évolution du besoin entre la publication de la présente circulaire et la décision de la DRHAT.

PLAN DE RECRUTEMENT SOUS-OFFICIERS 2020.		
OBJECTIFS PRÉVISIONNELS DE NOMINATION DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE RANG PAR DOMAINE DE SPÉCIALITÉS ET NATURE DE FILIÈRE.		
DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.	NATURE DE FILIÈRE.	OBJECTIFS DE NOMINATION EN SOUS-OFFICIERS RANG.
BLD.	Combat des blindés (BLD).	16
	TOTAL BLD.	16
Infanterie (INF).	Combat (CBT).	35
	Cynotechnie (CYN).	5
	TOTAL INF.	40

EPS.	Éducation et entraînement physique militaire et sportif (EPS).	4
	Sports équestres (EQ).	4
	TOTAL EPS.	8
AER.	Contrôleur circulation aérienne (CSA).	0
	Instructeur sol du personnel navigant (ISP).	0
	Protection reconnaissance déploiement (PRD)	1
	Membre d'équipage de soute (MES)	1
	Sécurité incendie sauvetage (SIS).	2
	Information aéronautique (BIA).	2
	TOTAL AER.	6
ART.	Défense sol-air (DSA).	10
	Appuis feux artillerie (AFA).	8
	Coordination des appuis feux (CAF).	15
	TOTAL ART.	33

MMA.	Avionique des aéronefs (AVI).	2
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	2
	Structures des aéronefs (STA).	1
	TOTAL MMA.	5
NBC.	Défense NBC (NBC).	3
	TOTAL DEFENSE NBC.	3
SEC.	Forces de protection et de secours (FPS).	6
	TOTAL SEC.	6
GEN.	Déploiement lourd et études (DLE).	7
	Combat du génie (CGE).	15
	Energie électromécanique appliquée (EEA).	5
	TOTAL GEN.	27
TOI.	Bâtiments infrastructures opérationnelles (BIO).	2
	Techniques opérationnelles infrastructures (TOI)	0

	TOTAL BIO.	2
ADM.	Administration et secrétariat (AES).	39
	TOTAL ADM.	39
Pilotage budget finances (PBF).	Finances (FIN).	1
	TOTAL PBF.	1
GRH.	Administration des personnels (ADP).	40
	TOTAL GRH	40
COM.	Métiers de l'image (MDI).	4
	TOTAL COM.	4
MUS.	Musicien (MUS).	2
	TOTAL MUS.	2
SDC.	Électromécanicien frigoriste (EMF).	9
	Gestion des approvisionnements (GAP).	15
	TOTAL SDC.	24
RHL.	Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	8
	TOTAL RHL.	8

MAI.	Détection électromagnétique (DEM).	2
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	15
	Mobilité terrestre (MOT).	30
	Optoélectronique systèmes anti-char et NBC (OPT).	5
	Parachutage et largage (PAR).	6
	Pyrotechnie (PYR).	0
	Maintenance des systèmes d'info et de com NTI2 (TNU).	2
	Armement (ARM).	3
	Maintenance des systèmes d'info et de com NTI1 (TLC).	6
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	4
	TOTAL MAI.	77
MVT.	Régulation des ravitaillements (REG).	13
	Appui mouvement (APP).	6

	Livraison par air (LPA).	6
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	5
	TOTAL MVT.	30
SIC.	Réalisation des systèmes informatiques (RSI).	0
	Emploi des systèmes d'information (ESI).	8
	Emploi des réseaux informatiques (EDR)	6
	Emploi des réseaux mobiles (ERM).	22
	Emploi des supports de télécommunication (EST).	12
	TOTAL SIC.	48
	Technique guerre électronique (GE)/interception localisation brouillage (ILB).	2
	Technique GE/détection et analyse des signaux électromagnétiques (DAS).	0
	Linguiste option arabe (LAR).	3
	Linguiste option russe (LRU).	0

RGE	Technique GE/analyste décodeur option analyste (ANA).	0
	Recherche par imagerie (IMA).	0
	Recherche humaine aéroportées 13 ^e RDP (RAP).	2
	Recherche humaine SAS-1 ^{er} RPIMA (SAS).	2
	Recherche humaine CIRP CPIS CPEOM (RCP).	2
	Cartographie(CAR).	2
	Topographie (TOP).	2
	Recherche humaine Traitement sources humaines (TSH).	1
	Recherche blindée profonde (RBP).	2
	Exploitation du renseignement (XPL)	2
	Drone (DRO)	3
	TOTAL RGE.	23
SAN	Administration générale du service de santé (ASA).	10
	TOTAL SAN.	10

TOTAL PARTIEL	457
LEGION ETRANGERE	20
TOTAL GENERAL	477

ANNEXE V.

RECRUTEMENT SOUS-OFFICIERS RANG DU COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE.

Préambule

Une part importante du recrutement rang est désormais confiée à certains commandants de formation administrative dans le cadre de la délégation des actes RH.

1. CLÉ DE RÉPARTITION DES DROITS DE RECRUTEMENT DU COMMANDANT DE FORMATION ADMINISTRATIVE.

La clé de répartition correspond à un volume de recrutement sous-officier rang homothétique entre formations administratives d'une même fonction opérationnelle.

Un volume de natures de filière du cœur de métier est attribué par note confidentielle aux formations administratives en janvier 2020. Au sein d'une même fonction opérationnelle, un volume peut également être attribué pour une ou plusieurs natures de filière hors cœur de métier.

Les candidats des natures de filière non mentionnées dans la note confidentielle sont étudiés et fusionnés pour décision par la DRHAT au même titre que le reste des dossiers qui n'auraient pas été sélectionnés par le commandant de formation administrative.

2. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE.

Décembre 2019/Janvier 2020.	<ul style="list-style-type: none">— Prise en compte des candidatures ;— Vérification des prérequis ;— Note confidentielle attribuant les droits en recrutement des commandants de formations administrative concernés.
Janvier - Février 2020.	<ul style="list-style-type: none">— Établissement des FUD;— Réunion décisionnelle du corps ;— Classement des candidats par le commandant de formation administrative, sans notions de nature de filière, en mettant en tête de classement les candidats qu'il retient.
2 mars 2020	<ul style="list-style-type: none">— Verrouillage du FUD— Signature de la décision de recrutement par le commandant de formation administrative ;— Transmission de la décision de recrutement à la DRHAT/SDG/BMDR.
Mai 2020	<ul style="list-style-type: none">— Réunion décisionnelle à la DRHAT.
Juin 2020	<ul style="list-style-type: none">— Diffusion de la liste globale (formations administratives et DRHAT) des candidats sélectionnés pour le recrutement sous-officiers d'origine rang.— Hiérarchisation des sessions de formations par les formations administratives par courriel.
1 ^{er} août 2020	<ul style="list-style-type: none">— Nomination au grade de sergent.
Septembre à novembre 2020	<ul style="list-style-type: none">— Sessions des formations d'adaptation.— Remise des galons à l'issue.

3. PÉRIMÈTRE.

Le recrutement corps de troupe est ouvert aux commandants de formation administrative des grandes unités suivantes :

RÉGIMENTS.
11 ^e régiment d'artillerie de marine.
121 ^e régiment du train.
126 ^e régiment d'infanterie.
12 ^e base de soutien du matériel.
12 ^e régiment de cuirassiers.
132 ^e régiment d'infanterie cynotechnique.
13 ^e bataillon de chasseurs alpins.
13 ^e base de soutien du matériel.
13 ^e régiment de dragons parachutistes.
13 ^e régiment du génie.
14 ^e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.
152 ^e régiment d'infanterie.
16 ^e bataillons de chasseurs à pieds.
17 ^e régiment du génie parachutiste.
19 ^e régiment du génie.
1 ^{er} régiment de chasseurs.

1^{er} régiment de chasseurs parachutistes.

1^{er} régiment d'artillerie.

1^{er} régiment d'infanterie.

1^{er} régiment de spahis.

1^{er} régiment de tirailleurs.

1^{er} régiment d'hélicoptères de combat.

1^{er} régiment de hussards parachutistes.

1^{er} régiment d'infanterie de marine.

1^{er} régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

1^{er} régiment du train parachutiste.

14^e base de soutien du matériel

21^e régiment d'infanterie de marine.

25^e régiment du génie de l'air.

27^e bataillon de chasseurs alpins.

28^e groupe géographique.

28^e régiment de transmissions.

2^e régiment de dragons.

2^e régiment de hussards.

2^e régiment du matériel.

2^e régiment d'infanterie de marine.

31^e régiment de génie.

35^e régiment d'artillerie parachutiste.

35^e régiment d'infanterie.

3^e régiment d'artillerie de marine.

3^e régiment de génie.

3^e régiment de hussards.

3^e régiment du matériel.

3^e régiment d'hélicoptères de combat.

3^e régiment d'infanterie de marine.

3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

40^e régiment d'artillerie.

40^e régiment de transmissions.

41^e régiment de transmissions.

44^e régiment de transmissions.

48^e régiment de transmissions.

4^e régiment de chasseurs.

4^e régiment d'hélicoptères des forces spéciales.

4^e régiment du matériel.

501^e régiment de chars de combat.

503^e régiment du train.

511^e régiment du train.

515^e régiment du train.

516^e régiment du train.

519^e groupe de transit maritime.

53^e régiment de transmissions.

54^e régiment d'artillerie.

54^e régiment de transmissions.

5^e régiment d'hélicoptères de combat.

5^e régiment de dragons.

61^e régiment d'artillerie.

68^e régiment d'artillerie d'Afrique.

6^e régiment du génie.

6^e régiment du matériel.

7^e bataillon de chasseurs alpins.

7^e régiment du matériel.

8^e régiment du matériel.

8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

92^e régiment d'infanterie.

93^e régiment d'artillerie de montagne.

9^e régiment de soutien aéromobile.

Centre parachutiste d'instruction spécialisé.

Centre parachutiste d'entraînement spécialisé.

Centre d'instruction des réservistes parachutistes.

centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes.

Régiment d'infanterie chars de marine.

RÉGIMENTS OUTRE-MER.

2^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

5^e régiment de cuirassiers

5^e régiment interarmes d'outre-mer.

9^e régiment d'infanterie de marine.

33^e régiment d'infanterie de marine.

6^e bataillon d'infanterie de marine.

Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Nouvelle-Calédonie.

Régiment d'infanterie de marine du Pacifique de Polynésie.

UNITÉS DU COMMANDEMENT DES FORMATIONS MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ CIVILE.

Unité d'instruction et d'intervention et de la sécurité civile (UIISC N° 1).

Unité d'instruction et d'intervention et de la sécurité civile (UIISC N° 5).

Unité d'instruction et d'intervention et de la sécurité civile (UIISC N° 7).

SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ OUTRE-MER.

Régiment du service militaire adapté de Martinique.

Régiment du service militaire adapté de Guyane.

Régiment du service militaire adapté de Guadeloupe.

Régiment du service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie.

Régiment du service militaire adapté de Polynésie française.

Régiment du service militaire adapté de La Réunion.

Régiment du service militaire adapté de Mayotte.

CENTRE DE PRÉPARATION DES FORCES.

1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

17^e groupement d'artillerie.

Centre d'entraînement au combat - 1^{er} bataillon de chasseurs (BC).

Centre d'entraînement interarmées et du soutien logistique - 51^e RI.

Centre d'entraînement en zone urbaine - 94^e RI.

Centre national d'entraînement commando - 1^{er} Choc.

